ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hébergement d’urgence

Question au Gouvernement n° 474

Texte de la question

HÉBERGEMENT D’URGENCE

Mme la présidente . La parole est à M. Arnaud Simion.

M. Arnaud Simion . Ma question s’adresse à la ministre chargée du logement. J’y associe ma collègue Sandrine Runel, députée du Rhône, ainsi que Jacques Oberti et Joël Aviragnet, députés de Haute-Garonne.

Nous avons récemment appris que l’État s’apprêtait à mener deux expérimentations, dans le Rhône et en Haute-Garonne, pour – en des termes pudiques – « fluidifier les centres d’hébergements et les foyers ».

Avec ces expérimentations, l’État s’apprête tout bonnement à hiérarchiser la misère sociale plutôt que de chercher des solutions pour y remédier. Afin d’y libérer des places, il expulse des ménages de ces centres. C’est une décision brutale et inédite : une mise en concurrence des vulnérabilités, un tri social adossé aux critères du pire.

Sont considérées comme non prioritaires, et ainsi remises à la rue, les personnes – souvent des femmes – n’ayant pas, ou plus, d’enfant de moins de trois ans et n’ayant pas de problème de santé.

M. Inaki Echaniz . C’est une honte !

M. Arnaud Simion . Cette expérimentation est pourtant contraire aux dispositions du code de l’action sociale et des familles, qui consacrent l’inconditionnalité de l’accueil pour toute personne en situation de sans-abrisme et de détresse médicale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. Emeric Salmon . De sans-abrisme ? *(Sourires.)*

M. Arnaud Simion . Des enfants de plus de trois ans, scolarisés dans nos écoles, seront concernés.

M. Inaki Echaniz . Une honte !

M. Arnaud Simion . Alors que les préfectures du Rhône et de Haute-Garonne restent silencieuses et que la représentation nationale n'en a pas été informée, pourriez-vous nous donner la justification de cette expérimentation ?

Alors que le programme 177 destiné à l’hébergement d’urgence est sous-doté, ne pensez-vous pas, suivant en cela les préconisations de la Cour des comptes dans son rapport du 1er octobre 2024, qu’une contractualisation pluriannuelle permettrait une gestion durable des crédits et faciliterait le travail de l’ensemble des acteurs et des

actrices de terrain ? Je pense à l'État déconcentré lui-même, aux foyers d'hébergement, aux associations, sans oublier les travailleuses et travailleurs sociaux de nos EPCI et collectivités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, dont plusieurs députés se lèvent.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

M. François Rebsamen, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation .* Je voudrais d'abord rappeler le cadre général de la politique de lutte contre le sans-abrisme. On ne peut pas nier qu'il s'agit d'une priorité de l'État, qui a fait l'objet de très importants investissements financiers. Une nouvelle politique a été menée, depuis 2017, afin que l'ensemble des dispositifs soient tournés vers l'accès au logement et le maintien dans le logement, tout en mettant à disposition un parc d'hébergements d'urgence suffisamment dimensionné pour répondre immédiatement aux situations de grande détresse.

Cette double orientation s'est traduite par deux plans logement successifs,…

Mme Sandrine Runel . Ça ne répond pas à la question !

M. François Rebsamen, *ministre .* …et par l'augmentation de 65 %, par rapport à 2017, du nombre de places en hébergement généraliste, pour atteindre un parc de 203 000 places au niveau national – places qui, en dépit des difficultés financières, ont été pérennisées pour 2025.

En Haute-Garonne, le nombre de places a quasiment doublé depuis dix ans, témoignant de la volonté de l'État de remplir ses obligations en matière d'hébergement et de prise en charge des personnes vulnérables.

Vous avez raison, au demeurant, de considérer que les besoins restent très importants, et que certains territoires ne sont pas suffisamment couverts.

L'expérimentation que vous évoquez…

Mme Sandrine Runel . Ah !

M. François Rebsamen, *ministre .* …résulte, vous le savez, d'une décision du tribunal administratif de Toulouse. Avec Mme Létard, nous travaillons à trouver des réponses permettant, à chaque fois, d'éviter des remises sèches à la rue.

Mme Sandrine Runel . Mais ces personnes sont à la rue !

M. François Rebsamen, *ministre .* Devant vous, je m'engage à ce qu'il n'y ait aucune remise en question de l'inconditionnalité de l'accueil ainsi que des droits des personnes.

M. Inaki Echaniz . Ce n'est pas ce que vous faites !

M. François Rebsamen, *ministre .* Les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation dans le Rhône relèvent d'une appréciation locale et ne sont pas satisfaisantes.

Une députée du groupe SOC . Ah !

M. François Rebsamen, *ministre .* J'ai demandé qu'on mette un terme à ces expérimentations dans les deux territoires.

Mme Sandrine Runel . Eh bien, appelez la préfète pour le lui dire !

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QG474

Auteur : M. Arnaud Simion
Circonscription : Haute-Garonne (6e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 474
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation
Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 2025
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 2025